

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 mai 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Agnès BALZER, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Jean-Marc BUTTARD, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Procurations : Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER
Jérémy TRACQ à Denise MELOT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Christian SACCHI a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Produits touristiques émanant de la CCHMV
- Grille tarifaire à compter du 1^{er} juin 2024

Dans le cadre de la vente de produits touristiques émanant de la CCHMV, Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, propose d'arrêter la grille tarifaire suivante à compter du 1^{er} juin 2024 :

Randonnée pédestre	
Topo-guide randonnée HMV	10,00 €
Topo-guide randonnée HMV – Tarif revendeurs et partenaires	9,00 €
VTT	
Guide + carte VTT HMV	4,00 €
Guide + carte VTT HMV – Tarif revendeurs et partenaires	3,70 €
Raquettes	
Carte itinéraires raquettes HMV	1,00 €
Parcours-jeux	
Parcours jeux Sollières-Sardières - Lanslevillard	
• 1 support + 1 récompense (tarif public)	8,00 €
• 3 supports identiques + 3 récompenses	18,00 €
• 1 support + 1 récompense (tarif porteur Pass activités Station HMV)	7,00 €
• 1 support sans récompense (tarif groupe type centre de vacances)	4,00 €
• la récompense seule ou supplémentaire	2,00 €

Chemin du petit bonheur	
Carte d'exploration	
Carte d'exploration – Tarif revendeurs et partenaires	1,80 €
POP	
Guide POP	10,00 €
Guide POP – Tarif revendeurs et partenaires	9,00 €
Jeu de société POP	15,00 €
Jeu de société POP – Tarif revendeurs et partenaires	12,00 €
Produits dérivés Terra Modana	
Couteau Opinel	8,00 €
Animations FACIM	
Les aventures de l'âne Antoine	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit
Il était une fois le fort Victor Emmanuel à la lueur des lanternes	
16 ans et plus	8,00 €
4 <16 ans	6,00 €
< 4 ans	Gratuit
Du barrage à la neige de culture	
16 ans et plus	8,00 €
4 <16 ans	6,00 €
< 4 ans	Gratuit
Les rissoles de Christiane, le fameux dessert savoyard	
Tarif unique	10,00 €
Du torrent au courant, l'hydroélectricité en Haute Maurienne	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit
Nuit d'or à Termignon (village, chapelle, église)	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit
Découverte gourmande au Mont Cenis	
16 ans et plus	8,00 €
4 <16 ans	6,00 €
< 4 ans	Gratuit
Un chef, une guide... Deux ingrédients pour découvrir deux délices savoyards !	
Tarif unique	12,00 €
Visite insolite de Lanslebourg	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit
Jeannette la vachette	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit
Il était une fois Bessans (village, chapelle, église)	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit

La montagne à livres ouverts : récits en alpage	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit
Un barrage dans mon paysage	
16 ans et plus	5,00 €
4 <16 ans	2,00 €
< 4 ans	Gratuit

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la grille tarifaire proposée ci-avant dans le cadre de la vente de produits touristiques émanant de la CCHMV, à valoir à compter du 1^{er} juin 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 07 juin 2024.

Le Président
Christian SIMON

